



RECYC-QUÉBEC
Québec



PANEL CITOYEN SUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS AU QUÉBEC

AVIS DU PANEL CITOYEN

PRÉSENTÉ À :
SONIA GAGNÉ
PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE
RECYC-QUÉBEC

14 juin 2022

Pour citer ce document

INM. « Avis du panel citoyen sur la réduction des déchets au Québec ». Montréal, 14 juin 2022. inm.qc.ca/panel-citoyen-reduction-recyc-quebec/

Montréal, le 14 juin 2022

Madame Sonia Gagné
Présidente-directrice générale
RECYC-QUÉBEC
141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4

Objet : Avis du panel citoyen sur la réduction des déchets au Québec

Nous, panel de 16 citoyennes et citoyens du Québec réunis du 24 mai au 14 juin 2022, avons produit un avis pour vous éclairer sur la réponse à apporter à la question suivante :

Est-il possible de réduire la production de déchets au Québec ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?

De Pessamit à Macamic, en passant par Saint-Gédéon de Grandmont, Laval, Montréal, Québec et Saint-Anaclet-de-Lessard, nous vivons à travers la province des réalités très diverses en tant qu'étudiantes, pères et mères de famille, travailleurs et travailleuses ou encore personnes retraitées. Nous partageons une sensibilité aux questions environnementales et un objectif nous rassemble : transmettre aux prochaines générations un monde dans un meilleur état que celui dans lequel nous l'avons trouvé.

Notre panel a été sélectionné au hasard parmi 237 candidatures reçues en réponse à l'invitation lancée par Léger Opinion auprès de son panel Web. Notre groupe est constitué de personnes d'une diversité d'âges, d'origines, de régions administratives du Québec, de professions et de niveaux de scolarité.

Pour préparer le présent avis, nous avons pris connaissance d'un document d'information produit par RECYC-QUÉBEC et avons entendu huit personnes expertes¹ dans le cadre de deux demi-journées d'auditions qui se sont tenues les 4 et 5 juin 2022². Ces personnes ont répondu à nos questions et nous ont informés sur la situation actuelle au Québec, la gestion des matières résiduelles, la réduction à la source, le réemploi et l'économie circulaire, l'obsolescence programmée, l'analyse du cycle de vie des produits, la consommation responsable, les compétences municipales en matière de gestion des déchets et la Loi sur la

¹ Un comité aviseur a été constitué afin d'identifier les sujets à développer dans le document d'information et les personnes expertes à rencontrer lors des auditions. Voir Annexe 1 : Membres du Comité aviseur

² Le document d'information et les auditions peuvent être consultés sur le site Internet de la démarche : <https://inm.qc.ca/panel-citoyen-reduction-recyc-quebec/>

protection du consommateur³. Par la suite, nous nous sommes rencontrés en personne les 11 et 12 juin 2022 à Montréal.

Au terme de nos délibérations, **nous avons convenu qu'il est possible de réduire la production des déchets au Québec**, considérant que :

- Le Canada fait partie des plus gros producteurs de déchets au monde⁴ et il y a nécessairement place à l'amélioration;
- Au Québec, nous utilisons 96,5 % de nos ressources naturelles et de matières premières une seule fois sans les réutiliser pour un autre usage. Notre indice de circularité de 3,5 % est très faible comparativement à d'autres pays⁵;
- Un récent sondage révèle que les Québécoises et Québécois sont favorables à adopter des comportements de récupération des matières recyclables et organiques⁶. Une tendance se dessine aussi en faveur de la réduction à la source, par le recours à des gestes écoresponsables, tels que la réparation d'objets défectueux plutôt que leur remplacement, ainsi que l'achat ou la vente d'objets usagés en ligne;
- À l'échelle internationale, les derniers rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) tirent à nouveau la sonnette d'alarme sur l'urgence climatique et prônent notamment des « changements de comportement et de mode de vie » pour réduire rapidement nos émissions de gaz à effet de serre⁷.

Parmi les freins et obstacles à diminuer nos déchets, nous avons identifié :

- Une culture consumériste qui peut se traduire par une surconsommation, une forte influence de la publicité sur nos choix de consommation et une perception négative du réemploi;
- Un sentiment d'impuissance des citoyennes et citoyens face à la situation d'urgence et à l'ampleur du travail à accomplir et des questions quant à l'influence réelle de nos choix individuels;

³ Voir Annexe 2 : Liste des personnes expertes rencontrées par les membres du panel lors des auditions publiques.

⁴ Isabelle Paré. « Le Canada, champion de la production de déchets dans le monde », *Le Devoir*, 17 octobre 2018.

<https://www.ledevoir.com/environnement/539192/le-canada-champion-de-la-production-de-dechets-dans-le-monde>

⁵ Le Québec se situe bien en deçà de la moyenne mondiale qui est de 8,6 %. Cela signifie qu'au Québec, 96,5 % des ressources que l'on consomme ne sont pas réintégrées dans notre économie. À titre de comparaison, le taux de circularité des Pays-Bas est de 24,5 %, alors que celui de la Norvège est de 2,4 %. Voir : RECYC-QUÉBEC et Circle Economy. *Rapport sur l'indice de circularité de l'économie du Québec* (juin 2021). <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/rapport-indice-circularite-fr.pdf>

⁶ RECYC-QUÉBEC. *Portrait des comportements et des attitudes des citoyens québécois à l'égard des 3RV* (mai 2021).

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/etude-portrait-comportements-citoyens2021.pdf

⁷ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. <https://www.ipcc.ch/languages-2/francais/>

- Un manque de connaissances des citoyennes et citoyens quant aux impacts environnementaux de leurs choix de consommation et la difficulté d'accès à cette information;
- Le fait que les choix de consommation responsables sont parfois plus chers ou demandent davantage d'effort et peuvent susciter une résistance au changement de la part des citoyennes et citoyens;
- Un manque d'objectifs gouvernementaux clairs et connus concernant la réduction à la source, le réemploi et la consommation responsable (par rapport à des cibles plus nombreuses et précises concernant le recyclage, la valorisation et l'élimination, par exemple);
- Un manque de volonté, de vision politique à long terme ou de coordination entre les paliers de gouvernement, notamment pour se donner les moyens d'atteindre nos cibles existantes (l'objectif de passer de 722 kilos de matières résiduelles par habitant en 2019 à 525 kilos par habitant en 2023 n'est pas en voie d'être atteint⁸);
- Des particularités régionales qui expliquent l'adoption de moyens différents entre les villes et municipalités, les municipalités régionales de comté (MRC) et les territoires pour atteindre des objectifs communs, et qui peuvent induire de fortes disparités en matière de production de déchets;
- Un manque de contrôle et d'exigences sur certains procédés de fabrication et de distribution en matière de production de déchets et de réparabilité (en lien, par exemple, avec la question de l'obsolescence programmée), particulièrement pour les produits importés;
- Un manque de responsabilité, de connaissance, de compétence, ou de moyens humains et financiers des entreprises et industries pour introduire ou participer à des initiatives de réduction et de réemploi, ainsi qu'une pression ou une influence potentielle de ces organisations sur nos gouvernements qui aurait pour principale conséquence de ralentir les changements structurels dans le domaine.

Afin de réduire les déchets au Québec, nous soutenons une vision stratégique ÉCO. Du grec *oikos* qui signifie « la maison » ou « l'habitat », le préfixe « éco » se réfère plus généralement à notre environnement. C'est lui que l'on retrouve dans les termes « écologie », « économie », ou encore « écoresponsable ». La vision que nous défendons vise à réduire la production de déchets pour préserver notre maison commune. Elle repose sur trois axes stratégiques qui reprennent cet acronyme, soit :

- Éducation et sensibilisation
- Changement des comportements
- Orientations et réglementation

⁸ Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. « L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes ». Rapport 364, janvier 2022. <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/etat-lieux-et-gestion-residus-ultimes/>

1. Éducation et sensibilisation

Véritables clés de tout changement, nous considérons que l'éducation et la sensibilisation à la réduction, au réemploi et à la consommation responsable doivent être au cœur de la stratégie pour réduire nos déchets au Québec. Pour nous, c'est grâce à l'éducation que nous pourrions devenir des consommatrices et consommateurs pleinement informés, et que nos industries, nos organisations et nos gouvernements seront pleinement interpellés pour répondre aux défis et mesures à mettre en place pour faire la différence.

Voici nos propositions pour éduquer et sensibiliser les Québécoises et Québécois à la réduction, au réemploi et à la consommation responsable :

- Encourager et soutenir une offre éducative formelle et informelle pour comprendre, dès un jeune âge, les enjeux relatifs au cycle de vie des biens et services, et les sensibiliser aux conséquences environnementales, économiques et sociales de leurs choix de consommation (visites aux centres de tri, lieux d'enfouissement, incinérateurs, etc.).
- Mettre en œuvre une campagne nationale de communication percutante visant à sensibiliser la population sur la réduction à la source, le réemploi et la consommation responsable.
- Encourager l'adoption de comportements écoresponsables en misant sur des stratégies d'engagement de grande ampleur (concours, défis, prix, stratégie sur les réseaux sociaux, etc.).
- Rendre visible et compréhensible l'information sur l'impact des choix de consommation (labels, certifications, indice de réparabilité, indice d'efficacité énergétique, analyse de cycle de vie, etc.).
- Soutenir les stratégies de communication déjà existantes au niveau local (production de guides municipaux mettant en valeur les commerces encourageant la production locale, la réparation, la réutilisation de contenants, etc.).
- Encourager les organisations et les travailleurs à divulguer et communiquer les mesures de réduction, de réemploi et de consommation responsable qu'ils adoptent, et que l'État québécois fasse preuve d'exemplarité à cet égard.
- Encourager la création de programmes d'accompagnement des organisations pour l'adoption de pratiques de réduction, de réemploi et de consommation responsable, et les bonifier ou les renforcer s'ils sont insuffisants.
- Miser sur l'influence des groupes communautaires, jeunesse, sportifs, aînés, immigrants, culturels, religieux, etc., dans les stratégies de sensibilisation.

2. Changement des comportements

Le changement de nos comportements individuels et collectifs est incontournable pour nous permettre de réduire la production des déchets au Québec de manière méthodique et évolutive. À ce titre, nous souhaitons que les comportements suivants soient encouragés : consommer moins, acheter localement, s'informer sur l'impact de nos choix, choisir différemment (selon des critères de durabilité et de réparabilité notamment), partager nos biens, ou encore valoriser le don et l'échange.

Voici nos propositions pour accompagner ces changements de comportements chez les Québécoises et les Québécois :

Mesures d'information

- Développer ou élargir les normes d'étiquetage à plus de produits (écrire le kilométrage parcouru et la provenance du produit, etc.).
- Informer davantage les consommateurs quant à leurs droits et aux différentes garanties prévues par la loi.
- Créer un Guichet unique d'information centralisée et actualisée sur les initiatives de partage, de réparation, d'achat durable, etc.
- Faire connaître les labels de gestion responsable des déchets de l'industrie de la construction aux consommateurs.
- Créer une forme d'indice comparatif (soit un Portrait de production de déchets par ménage), à l'image du « Portrait de la performance énergétique » d'Hydro-Québec, qui nous informe sur notre production de déchets et nous compare avec des profils similaires.

Mesures d'accessibilité au partage, à la réparation et au réemploi

- S'assurer que toutes et tous aient accès à des centres de partage, de réparation et des écocentres ou avoir des centres mobiles pour desservir les communautés plus éloignées et moins denses.
- Encourager et valoriser les métiers de réparation (métallurgie, cordonnerie, couture, etc.) en donnant des bourses d'études ou avec d'autres mesures d'accessibilité.

Mesures fiscales

- Encourager les initiatives de partage, de formation, de réparation par des bénéfices fiscaux aux entrepreneurs et producteurs.
- Détaxer la vente de tous les produits usagés, ainsi que des pièces détachées et de la main-d'œuvre pour les réparations.

- Élargir l'application d'écofrais⁹ à plus de produits neufs et que les recettes soutiennent des initiatives de réemploi.
- Conditionner l'accès des entreprises à du financement gouvernemental à la démonstration d'efforts ou de résultats en matière de réduction, de réemploi et de consommation responsable.
- Offrir des incitatifs fiscaux aux entreprises qui génèrent peu de déchets et favorisent les produits moins polluants.
- Créer un système de revente ou de compensation au réemploi des matériaux et des résidus de construction.
- Mettre en place une taxation des déchets dissuasive sur le principe pollueur-payeur pour les organisations.

Au chapitre des mesures fiscales, une mesure a été débattue sans faire l'unanimité dans notre groupe (13 personnes sur 16 la soutiennent, 2 sont indécises et 1 s'y oppose) :

- Étudier la possibilité de remplacer la portion de la taxe municipale pour la gestion des déchets, par un système de tarification incitative des déchets pour chacun des ménages.
 - Parmi les principaux arguments en faveur de cette mesure : les consommateurs sont déjà facturés pour la gestion de leurs déchets par le biais d'une taxe municipale basée sur la valeur foncière (et non sur la production réelle des déchets); le système de tarification incitative des déchets fonctionne d'ores et déjà dans plusieurs municipalités au Canada, au Québec et ailleurs dans le monde et que c'est un moyen qui a fait ses preuves pour réduire les déchets ménagers; cette réflexion pourrait être menée de façon graduelle, en commençant notamment par l'instauration d'un portrait individuel de la production de déchets par les ménages.
 - Parmi les principaux arguments en défaveur de cette mesure : un sentiment que des stratégies d'information telles que l'instauration d'un portrait de la production de déchets pour les ménages peuvent être suffisantes pour sensibiliser la population à la réduction des déchets, d'autant plus que ces stratégies seraient également moins polarisantes, complexes ou coûteuses à mettre en place, que l'instauration d'une nouvelle forme de tarification.

⁹ Actuellement au Québec, des écofrais s'appliquent à six catégories de produits neufs, en fonction du Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises et du principe de Responsabilité élargie des entreprises. Voir : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/mieux-gerer/responsabilite-elargie-producteurs/>

3. Orientations et réglementation

Faisant le souhait d'une vision politique audacieuse pour le Québec, nous défendons l'idée que la réduction, le réemploi et la consommation responsable se retrouvent au cœur des orientations gouvernementales.

Voici nos propositions sur les orientations gouvernementales que nous souhaitons et sur les outils qui semblent appropriés :

Porter une vision gouvernementale claire

- Faire des choix en tant que gouvernement sur les orientations économiques vers des industries moins polluantes et plus responsables écologiquement.
- Faire de la réduction, du réemploi et de la consommation responsable une priorité gouvernementale et placer le consommateur au cœur de la stratégie et de l'orientation gouvernementale.
- Assurer l'exemplarité de l'État en matière de réduction, réemploi et consommation responsable.
- Actualiser la politique de gestion des matières résiduelles pour accentuer l'importance de la réduction, du réemploi et de la consommation responsable et se donner des cibles claires et précises (pas uniquement sur la gestion des matières résiduelles).
- Assurer la coordination interministérielle et entre les paliers gouvernementaux pour refléter la vision et la priorité relative à la réduction, au réemploi et à la consommation responsable.

Des mesures gouvernementales adaptées

- Adopter un plan de réduction des déchets, prévoir le financement nécessaire et un soutien des organismes qui œuvrent en la matière et qui ont développé des modèles et de l'expertise.
- Faire de la réduction des déchets un critère d'analyse de la performance de tous les programmes et services gouvernementaux.
- Prioriser et financer la recherche et le développement susceptibles de nous aider à atteindre nos cibles de réduction, de réemploi et de consommation responsable.
- Soutenir le partage des pratiques innovantes et des connaissances à travers les associations municipales ou professionnelles.

Mettre en place des mesures contraignantes de façon graduelle à l'intention des organisations et industries

- Interdire la production et la distribution de certains produits à usage unique dont le bilan environnemental-économique-social est trop mauvais, et dont le système de consignation n'existe pas ou fonctionne mal (par exemple : les bouteilles en plastique).
- Rendre obligatoire l'affichage sur l'analyse du cycle de vie et l'indice de réparabilité des produits en vente, suivant un préavis et un soutien aux entreprises.
- Réglementer la publicité des produits les plus nocifs du point de vue environnemental.
- Obliger les entreprises à prévoir la réparation ou la fin de vie de leur produit et à le communiquer aux consommateurs.
- Imposer aux entreprises de donner ou de valoriser leurs produits alimentaires non vendus ou non consommés, mais propres à la consommation, et les accompagner dans ce processus.
- Interdire aux entreprises la destruction et la dégradation volontaire de produits neufs et propres à la consommation selon les normes canadiennes.
- Prendre des mesures contraignantes pour diminuer le suremballage.
- Évaluer l'intérêt de mettre en place une Loi du 1% pour réduire la production de déchets (à l'image de la Loi sur les compétences, communément connue sous le nom de Loi du 1 % sur la formation¹⁰).

Nous remercions RECYC-QUÉBEC et l'INM de nous avoir donné l'opportunité de nous informer, de réfléchir et de formuler un avis sur les moyens de réduire nos déchets au Québec. Nous sommes fiers du travail accompli et nous espérons que nos idées contribueront à accélérer les changements requis.

Cet avis a été adopté à l'unanimité.

Veuillez recevoir l'expression de nos souhaits les plus sincères.

Les membres du panel citoyen sur la réduction

Serge Abilogun-Chokki, Laval – **Jean-Guy Bélanger**, Macamic – **Marcel Bellemare**, Saint-Gédéon – **Noura Boudaouch**, Québec – **Luce Fortin**, Saint-Anaclet-de-Lessard – **Habiba Ikhlef**, Montréal – **Isabelle Kanapé**, Pessamit – **Marie-Josée Lesiege**, Sainte-Thérèse – **Janicka Maltais**, Québec – **André Martel**, Longueuil – **Coralie Massey-Cantin**, Brossard – **Anselme Mokwety-Alula**, Rawdon – **Gilles Rivest**, Montréal –

¹⁰ Loi sur les compétences.

<https://www.emploiuebec.gouv.qc.ca/entreprises/sinformer-sur-ses-responsabilites-legales/loi-sur-les-competences/>

Miriam Schteinman, Montréal – **Charlotte Thouvard**, Montréal – **Simon Yana**, Drummondville.

Les travaux ont été pilotés par l'INM de février à juin 2022. Ces travaux ont été commandés par RECYC-QUÉBEC qui souhaitait mettre à contribution les citoyennes et citoyens dans la recherche des freins et surtout des leviers qu'ils jugent acceptables pour améliorer le bilan du Québec en matière de réduction de la production de déchets.

Équipe de projet de l'INM

Malorie Flon / Directrice générale
Josselyn Guillarmou / Analyste-rédacteur sénior
Alexander Nizhelski / Chargée de projet sénior
Nancy Roberge / Animatrice



Les membres du panel citoyen sur la réduction avec l'équipe de projet de l'INM lors des délibérations les 11 et 12 juin 2022 à Montréal.

Annexe 1 : Membres du Comité aviseur

- **Béatrice Alain.** Directrice générale, Chantier de l'économie sociale.
- **Sylvain Boissonnier.** Conseiller en planification, Direction de la gestion des matières résiduelles Service de l'environnement, Ville de Montréal.
- **Marie-Hélène Lafond.** Conseillère principale, Dialogue et Affaires publiques - Fondation.
- **Maude St-Onge,** M. Env. Coordinatrice de projets d'économie verte, Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO).
- **Laure Waridel.** Conseillère spéciale, Trudel Johnston & L'Espérance.

Annexe 2 : Liste des personnes expertes rencontrées par les membres du panel lors des auditions publiques

Les auditions sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la démarche, à l'adresse suivante : <https://inm.qc.ca/panel-citoyen-reduction-recyc-quebec/>

- **Jérôme Cliche.** Agent de développement industriel, RECYC-QUÉBEC.
- **Amélie Côté.** Analyste en réduction à la source, Équiterre.
- **Nazanine Dadkhah.** Avocate, Office de la protection du consommateur.
- **Dominique Jegorel.** Directeur du transport et de l'approvisionnement, Renaissance Québec.
- **Clémence Lamarche.** Chef des Tests, *Protégez-vous*.
- **Estelle Louineau.** Analyste en Cycle de Vie, Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG).
- **Élisabeth Robinot.** Professeure au département de Marketing de l'ESG UQAM, co-directrice de l'Observatoire de la Philanthropie et membre de l'Observatoire de la consommation responsable.
- **Mathieu Rouleau.** Directeur général adjoint, Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.